

VLAAMSE OVERHEID

Ruimtelijke Ordening, Woonbeleid en Onroerend Erfgoed

[C – 2009/35783]

4 JUNI 2009. — Ministerieel besluit houdende vaststelling van de modelaanvraagformulieren voor minnelijke schikkingen inzake ruimtelijke ordening en van het modelakkoord van de stedenbouwkundig inspecteur. — Erratum

In het *Belgisch Staatsblad* van 10 juli 2009 werd op pagina 47949 het bovenstaande besluit gepubliceerd zonder Franse vertaling.

Hieronder volgt de Franse vertaling.

TRADUCTION

AUTORITE FLAMANDE

Aménagement du Territoire, Politique du Logement et Patrimoine immobilier

[C – 2009/35783]

4 JUIN 2009. — Arrêté ministériel fixant les formulaires modèles de demande pour des conciliations en matière d'aménagement du territoire et l'accord type de l'inspecteur urbaniste. — Erratum

A la page 47949 du *Moniteur belge* du 10 juillet 2009, l'arrêté ministériel susmentionné à été publié sans traduction française.

Ci-dessous suit la traduction française :

4 JUIN 2009. — Arrêté ministériel fixant les formulaires modèles de demande pour des conciliations en matière d'aménagement du territoire et l'accord type de l'inspecteur urbaniste

Le Ministre flamand des Finances et du Budget et de l'Aménagement du Territoire,

Vu l'article 6.1.51, § 6, du Code flamand de l'Aménagement du Territoire;

Vu l'arrêté du Gouvernement flamand du 27 juillet 2004 fixant les attributions des membres du Gouvernement flamand;

Vu l'arrêté du Gouvernement flamand du 29 mai 2009 relatif à la conciliation en matière d'aménagement du territoire, plus particulièrement l'article 5, § 1^{er}, premier alinéa, et l'article 6, § 2, premier alinéa;

Considérant qu'un projet qui se limite à établir un formulaire modèle conformément à la pratique consultative du Département Législation du Conseil d'Etat, en particulier l'avis 26.998/4 du 4 février 1998, ne comprend pas de nouvelles règles de droit et ne doit dès lors pas être soumis au Département Législation;

Arrête :

Article 1^{er}. § 1^{er}. Les formulaires de demande, mentionnés à l'article 5, § 1^{er}, premier alinéa, de l'arrêté du Gouvernement flamand du 29 mai 2009 relatif à la conciliation en matière d'aménagement du territoire, sont fixés selon les modèles joints aux annexes 1^{re} à 4 inclus.

§ 2. Le modèle 1 « demande d'une conciliation pour laquelle une composition simple de dossier suffit » est utilisé si les actes donnant lieu à la demande relèvent de l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 mai 2004 relatif à la composition du dossier de demande d'une autorisation urbanistique.

Le modèle 2 « demande d'une conciliation pour des travaux techniques » est utilisé si les actes donnant lieu à la demande relèvent de l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 mai 2004 relatif à la composition du dossier de demande d'une autorisation urbanistique.

Le modèle 3 « demande d'une conciliation pour des travaux d'aménagement de terrain » est utilisé si les actes donnant lieu à la demande relèvent de l'article 10 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 mai 2004 relatif à la composition du dossier de demande d'une autorisation urbanistique.

Le modèle 4 « demande d'une conciliation nécessitant une composition de dossier élaborée » est utilisé si les actes donnant lieu à la demande relèvent de l'article 15 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 mai 2004 relatif à la composition du dossier de demande d'une autorisation urbanistique.

Art. 2. L'accord de l'inspecteur urbaniste, mentionné à l'article 6, § 2, premier alinéa, de l'arrêté du Gouvernement flamand du 29 mai 2009 relatif à la conciliation en matière d'aménagement du territoire, est fixé selon le modèle joint à l'annexe 5.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

Bruxelles, le 4 juin 2009.

Le ministre flamand des Finances et du Budget et de l'Aménagement du Territoire,

D. VAN MECHELEN

Modèle 1 : Demande d'une conciliation pour laquelle une composition simple de dossier suffit

A transmettre par lettre recommandée ou par courriel ou à remettre contre accusé de réception à l'inspecteur urbaniste, compétent pour la province où le bien immobilier est situé. Le courriel comprend les documents requis en format PDF qui peuvent être ouverts, copiés et lus. La résolution des fichiers doit être telle que l'impression sur le format papier correspondant soit suffisamment nette.

Objet de la demande

1. Décrivez ci-dessous en détail les actes pour lesquels vous sollicitez une conciliation.

2. Les actes décrits ci-dessus :

- sont soumis à autorisation, mais ont été exécutés sans autorisation urbanistique exécutoire
- ont été exécutés en infraction avec l'autorisation urbanistique (date :)
- ne sont pas soumis à autorisation, mais sont en infraction avec les dispositions
- d'un règlement urbanistique
 - d'une autorisation de lotir
 - d'un plan d'exécution spatial, d'un plan d'aménagement

- illégaux pour une autre raison (veuillez en indiquer la raison ci-dessous):

3. Les actes décrits ci-dessus :

- ont, en fait, été annulés le (date)
- ne sont plus illégaux car, entre-temps, ils ont été entièrement couverts par une autorisation urbanistique exécutoire (date ...) qui a été entièrement exécutée (c'est-à-dire y compris les plans autorisés et les éventuelles conditions).
- sont toujours illégaux

4. Votre demande tend à :

- une conciliation impliquant exclusivement le paiement d'une somme d'argent
- une conciliation impliquant le paiement d'une somme d'argent et l'exécution de travaux de construction ou d'adaptation. Ces travaux de construction ou d'adaptation visent à rendre la situation autorisable ou du moins compatible avec un bon aménagement du territoire.
- je formule personnellement une proposition en vue de l'exécution de travaux de construction et joins, à la présente demande, les plans reflétant la situation après l'exécution des travaux de construction ou d'adaptation proposés (attention, voir également point 11)
- je ne formule personnellement aucune proposition en vue de l'exécution de travaux de construction ou d'adaptation

Coordonnées personnelles

5. Veuillez compléter vos coordonnées personnelles ci-dessous.

S'il y a plusieurs requérants, il va de soi que les noms de tous les requérants doivent être complétés.

votre prénom et nom de famille...

rue et numéro ...

code postal et commune...

numéro de téléphone ...

lieu de naissance... ..

date de naissance

6. Signez-vous cette demande au nom d'une personne morale? Dans l'affirmative, veuillez compléter les informations suivantes.

votre qualité (par exemple gérant) ...
 société ou organisation
 adresse du siège social :
 numéro d'entreprise :

7. Décrivez votre implication (ou celle de la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande) dans les actes pour lesquels une conciliation est demandée

- maître d'ouvrage
 conservateur (propriétaire, usufruitier, superficiaire,...)
 entrepreneur
 architecte chargé du contrôle des travaux exécutés

8. Un procès-verbal concernant des infractions en matière de construction relatives à un bien immobilier situé en Belgique a-t-il déjà été dressé à votre charge ou à charge de la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande? Dans l'affirmative, veuillez mentionner la date de tous les procès-verbaux et fournir une description des travaux ou actes exécutés et indiquer la situation des parcelles où ils l'ont été.**9. Avez-vous personnellement ou la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande déjà été condamné pour avoir commis des infractions en matière de construction en Belgique? Dans l'affirmative, veuillez mentionner la date des jugements / arrêts de même que la date du procès-verbal éventuel constatant l'exécution.****Informations relatives au bien****10. Veuillez compléter ci-dessus les informations relatives au bien. Lieu où les actes ont été exécutés.**

Vous trouverez les informations cadastrales dans votre acte d'achat du bien, sur l'avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier ou par l'entremise de votre commune. Par exemple 3^e division, section C, n^o 123b2. Vous les trouverez également sur l'extrait du registre des autorisations ou plans

rue et numéro ...
 code postal et commune ...
 données cadastrales: ... division, section, ... n^o(s)

Pièces du dossier**11. Les documents suivants doivent être joints à la présente demande EN QUATRE EXEMPLAIRES:**

- Un extrait (une copie d'un extrait) du registre des autorisations qui, à la date de la présente demande, ne peut pas dater de plus d'un mois**
 Un extrait (une copie d'un extrait) du registre des plans qui, à la date de la présente demande, ne peut pas dater de plus d'un mois**
 Une autorisation urbanistique de régularisation (une copie de cette autorisation), y compris les plans correspondants (dans la mesure où cela s'applique)
 Les croquis des travaux exécutés ou de la construction dont l'utilisation a été modifiée (cela ne s'applique pas quand l'autorisation de régularisation a été obtenue et jointe et s'il a été satisfait à l'ensemble des conditions de cette autorisation) :
 - plan d'implantation
 - les croquis à plus grande échelle de la situation telle qu'elle se présente avant et après l'exécution des travaux ou modifications illégales et (dans la mesure où cela s'applique) après les travaux de construction ou d'adaptation proposés:
 - plans
 - vues des façades
- Au moins 6 photos de la situation actuelle

Ces documents doivent (hormis les extraits du registre des autorisations et des plans et le calcul de la somme de transaction due) satisfaire aux exigences visées aux articles 3 à 5 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 mai 2004 relatif à la composition du dossier de demande d'une autorisation urbanistique.

* en quatre exemplaires, adressés uniquement par courrier recommandé et non par courriel.

**** uniquement dans la mesure où la commune où est situé le bien immobilier possède déjà un registre approuvé des autorisations ou plans.**

Règlementation relative à la performance énergétique

12. Pour les actes pour lesquels une composition de dossier élaborée est requise, des exigences relatives à la performance énergétique et au climat intérieur s'appliquent dans la plupart des cas. Ces exigences sont fixées dans la réglementation relative à la performance énergétique et visent à stimuler la réalisation de constructions (transformations) peu énergivores. Cochez si des exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur s'appliquent à la demande.

- Oui.
 Non.

Signature

13. Complétez la déclaration ci-dessous.

Je déclare que ces informations sont correctes.

Si des exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur s'appliquent, je confirme être au courant des mesures qui sont requises afin de satisfaire à la réglementation flamande relative à la performance énergétique.

date : jour.. mois.. année....
signature(s) du(des) requérant(s)

Vu pour être joint à l'annexe 5 à l'arrêté ministériel fixant les formulaires de demande modèles en vue d'une conciliation en matière d'aménagement du territoire et l'accord modèle de l'inspecteur urbaniste.

Bruxelles, le 4 juin 2009.

Le ministre flamand des Finances et du Budget et de l'Aménagement du Territoire,

D. VAN MECHELEN

Modèle 2: demande d'une conciliation pour des travaux techniques

A transmettre par lettre recommandée ou par courriel ou à remettre contre accusé de réception à l'inspecteur urbaniste, compétent pour la province où le bien immobilier est situé. Le courriel comprend les documents requis en format PDF qui peuvent être ouverts, copiés et lus. La résolution des fichiers doit être telle que l'impression sur le format papier correspondant soit suffisamment nette.

Objet de la demande

1. Décrivez ci-dessous en détail les travaux techniques pour lesquels vous sollicitez une conciliation.

2. Les travaux techniques décrits ci-dessus:

- sont soumis à autorisation, mais ont été exécutés sans autorisation urbanistique exécutoire
- ont été exécutés en infraction avec l'autorisation urbanistique (date :)
- ne sont pas soumis à autorisation, mais sont en infraction avec les dispositions
- d'un règlement urbanistique
 - d'une autorisation de lotir
 - d'un plan d'exécution spatial, d'un plan d'aménagement

- sont illégaux pour une autre raison (veuillez en indiquer la raison ci-dessous):

3. Les travaux techniques décrits ci-dessus:

- ont, en fait, été annulés le (date)
- ne sont plus illégaux car, entre-temps, ils ont été entièrement couverts par une autorisation urbanistique exécutoire (date ...) qui a été entièrement exécutée (c'est-à-dire y compris les plans autorisés et les éventuelles conditions).
- sont toujours présents et toujours illégaux

4. Votre demande tend à :

- une conciliation impliquant exclusivement le paiement d'une somme d'argent
- une conciliation impliquant le paiement d'une somme d'argent et l'exécution de travaux de construction ou d'adaptation. Ces travaux de construction ou d'adaptation visent à rendre la situation autorisable ou du moins compatible avec un bon aménagement du territoire.
- je formule personnellement une proposition en vue de l'exécution de travaux de construction et joins, à la présente demande, les plans reflétant
la situation après l'exécution des travaux de construction ou d'adaptation proposés (attention, voir également point 11)
- je ne formule personnellement aucune proposition en vue de l'exécution de travaux de construction ou d'adaptation

Coordonnées personnelles

5. Veuillez compléter vos coordonnées personnelles ci-dessous.

S'il y a plusieurs requérants, il va de soi que les noms de tous les requérants doivent être complétés.

votre prénom et nom de famille...

rue et numéro ...

code postal et commune...

numéro de téléphone ...

lieu de naissance... ..

date de naissance

6. Signez-vous cette demande au nom d'une personne morale? Dans l'affirmative, veuillez compléter les informations suivantes.

votre qualité (par exemple gérant) ...
 société ou organisation
 adresse du siège social:
 numéro d'entreprise:

7. Décrivez votre implication (ou celle de la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande) dans les travaux techniques pour lesquels une conciliation est demandée

- maître d'ouvrage
 conservateur (propriétaire, usufruitier, superficiaire,...)
 entrepreneur
 architecte ou concepteur chargé du contrôle des travaux exécutés

8. Un procès-verbal a-t-il déjà été dressé à votre charge ou à charge de la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande concernant des infractions en matière de construction relatives à un bien immobilier situé en Belgique? Dans l'affirmative, veuillez mentionner la date de tous les procès-verbaux et fournir une description des travaux ou actes exécutés et indiquer la situation des parcelles où ils l'ont été.**9. Avez-vous personnellement ou la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande déjà été condamné pour avoir commis des infractions en matière de construction en Belgique? Dans l'affirmative, veuillez mentionner la date des jugements / arrêts de même que la date du procès-verbal éventuel constatant l'exécution.****Informations relatives au bien****10. Veuillez compléter ci-dessus les informations relatives au bien. Lieu où les travaux techniques ont été exécutés. .**

Vous trouverez les informations cadastrales dans votre acte d'achat du bien, sur l'avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier ou par l'entremise de votre commune. Par exemple 3^e division, section C, n° 123b2. Vous les trouverez également sur l'extrait du registre des autorisations ou plans

rue et numéro ...
 code postal et commune ...
 données cadastrales: ... division, section, ... n°(s)

Pièces du dossier**11. Les documents suivants doivent être joints à la présente demande EN QUATRE EXEMPLAIRES*:**

- Un extrait (une copie d'un extrait) du registre des autorisations qui, à la date de la présente demande, ne peut pas dater de plus d'un mois**
 Un extrait (une copie d'un extrait) du registre des plans qui, à la date de la présente demande, ne peut pas dater de plus d'un mois**
 Croquis des travaux exécutés ou de la construction dont l'utilisation a été modifiée.
- plan de la situation
 - plan d'implantation
 - au moins un profil du terrain
 - les croquis à plus grande échelle de la situation telle qu'elle se présente avant et après l'exécution des travaux ou modifications illégales et (dans la mesure où cela s'applique) après les travaux de construction ou d'adaptation proposés:
 - plans
 - Vues extérieures de constructions éventuellement présentes en surface
 - minimum une section
- Au moins 6 photos de la situation actuelle
 Rapport sur les effets environnementaux (dans la mesure où cela s'applique)

* en quatre exemplaires, adressés uniquement par courrier recommandé et non par courriel.

****** *uniquement dans la mesure où la commune où est situé le bien immobilier possède déjà un registre approuvé des autorisations ou plans.*

Appréciation appropriée Décret Conservation de la nature (dans la mesure où cela s'applique)

Ces documents doivent (hormis les extraits du registre des autorisations et des plans et le calcul de la somme de transaction due) satisfaire aux exigences visées aux articles 6 à 9 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 mai 2004 relatif à la composition du dossier de demande d'une autorisation urbanistique.

Concepteur

12. Les croquis visés ci-dessus peuvent avoir été établis par un concepteur. Si tel est le cas, celui-ci doit également signer la demande. Dans ce cas, complétez les informations suivantes.

prénom et nom de famille...
qualité (par exemple: ingénieur) ...
rue et numéro ...
code postal et commune...

Signature

**13. Complétez la déclaration ci-dessous.
Je déclare que ces informations sont correctes.**

date : jour.. mois.. année....
signature(s) du(des) requérant(s)

Vu pour être joint à l'annexe 5 à l'arrêté ministériel fixant les formulaires de demande modèles en vue d'une conciliation en matière d'aménagement du territoire et l'accord modèle de l'inspecteur urbaniste.

Bruxelles, le 4 juin 2009.

Le ministre flamand des Finances et du Budget et de l'Aménagement du Territoire,

D. VAN MECHELEN

Modèle 3: Demande d'une conciliation pour travaux d'aménagement de terrain

A transmettre par lettre recommandée ou par courriel ou à remettre contre accusé de réception à l'inspecteur urbaniste, compétent pour la province où le bien immobilier est situé. Le courriel comprend les documents requis en format PDF qui peuvent être ouverts, copiés et lus. La résolution des fichiers doit être telle que l'impression sur le format papier correspondant soit suffisamment nette.

Objet de la demande

1. Décrivez ci-dessous en détail les travaux d'aménagement d'un terrain pour lesquels vous sollicitez une conciliation.

2. Les travaux d'aménagement d'un terrain décrits ci-dessus:

- sont soumis à autorisation, mais ont été exécutés sans autorisation urbanistique exécutoire
- ont été exécutés en infraction avec l'autorisation urbanistique (date :)
- ne sont pas soumis à autorisation, mais sont en infraction avec les dispositions
- d'un règlement urbanistique
 - d'une autorisation de lotir
 - d'un plan d'exécution spatial, d'un plan d'aménagement

sont illégaux pour une autre raison (veuillez en indiquer la raison ci-dessous):

3. Les travaux d'aménagement d'un terrain décrits ci-dessus:

- ont, en fait, été annulés le (date)
- ne sont plus illégaux car, entre-temps, ils ont été entièrement couverts par une autorisation urbanistique exécutoire (date ...) qui a été entièrement exécutée (c'est-à-dire y compris les plans autorisés et les éventuelles conditions).
- sont toujours présents et toujours illégaux

4. Votre demande tend à :

- une conciliation impliquant exclusivement le paiement d'une somme d'argent
- une conciliation impliquant le paiement d'une somme d'argent et l'exécution de travaux de construction ou d'adaptation. Ces travaux de construction ou d'adaptation visent à rendre la situation autorisable ou du moins compatible avec un bon aménagement du territoire.
- je formule personnellement une proposition en vue de l'exécution de travaux de construction et joins, à la présente demande, les plans reflétant la situation après l'exécution des travaux de construction ou d'adaptation proposés (attention, voir également point 11)
- je ne formule personnellement aucune proposition en vue de l'exécution de travaux de construction ou d'adaptation

Coordonnées personnelles

5. Veuillez compléter vos coordonnées personnelles ci-dessous.

S'il y a plusieurs requérants, il va de soi que les noms de tous les requérants doivent être complétés.

votre prénom et nom de famille...

rue et numéro ...

code postal et commune...

numéro de téléphone ...

lieu de naissance... ..

date de naissance

6. Signez-vous cette demande au nom d'une personne morale? Dans l'affirmative, veuillez compléter les informations suivantes.

votre qualité (par exemple gérant) ...
 société ou organisation
 adresse du siège social:
 numéro d'entreprise:

7. Décrivez votre implication (ou celle de la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande) dans les travaux d'aménagement d'un terrain pour lesquels une conciliation est demandée

- maître d'ouvrage
 conservateur (propriétaire, usufruitier, superficiaire,...)
 entrepreneur
 architecte ou concepteur chargé du contrôle des travaux exécutés

8. Un procès-verbal a-t-il déjà été dressé à votre charge ou à charge de la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande concernant des infractions en matière de construction relatives à un bien immobilier situé en Belgique? Dans l'affirmative, veuillez mentionner la date de tous les procès-verbaux et fournir une description des actes exécutés et indiquer la situation des parcelles où ils l'ont été.**9. Avez-vous personnellement ou la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande déjà été condamné pour avoir commis des infractions en matière de construction en Belgique? Dans l'affirmative, veuillez mentionner la date des jugements / arrêts de même que la date du procès-verbal éventuel constatant l'exécution.****Informations relatives au bien****10. Veuillez compléter ci-dessus les informations relatives au bien. Lieu où les travaux d'aménagement d'un terrain ont été exécutés.**

Vous trouverez les informations cadastrales dans votre acte d'achat du bien, sur l'avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier ou par l'entremise de votre commune. Par exemple 3^e division, section C, n° 123b2. Vous les trouverez également sur l'extrait du registre des autorisations ou plans

rue et numéro ...
 code postal et commune ...
 données cadastrales: ... division, section, ... n°(s)

Pièces du dossier**11. Les documents suivants doivent être joints à la présente demande EN QUATRE EXEMPLAIRES*:**

- Un extrait (une copie d'un extrait) du registre des autorisations qui, à la date de la présente demande, ne peut pas dater de plus d'un mois**
 Un extrait (une copie d'un extrait) du registre des plans qui, à la date de la présente demande, ne peut pas dater de plus d'un mois**
 Croquis des travaux exécutés ou de la construction dont l'utilisation a été modifiée.
- plan de la situation
 - plan d'environnement
 - plan d'implantation
 - au moins un profil du terrain
 - Les croquis à plus grande échelle de la situation telle qu'elle se présente avant et après l'exécution des travaux ou modifications illicites et (dans la mesure où cela s'applique) après les travaux de construction ou d'adaptation proposés:
 - plans
 - minimum une section
- Au moins 6 photos de la situation actuelle
 Rapport sur les effets environnementaux (dans la mesure où cela s'applique)
 Formulaire de compensation pour déboisements

* en quatre exemplaires, adressés uniquement par courrier recommandé et non par courriel.

**** uniquement dans la mesure où la commune où est situé le bien immobilier possède déjà un registre approuvé des autorisations ou plans.**

Appréciation appropriée Décret Conservation de la nature (dans la mesure où cela s'applique)

Ces documents doivent (hormis les extraits du registre des autorisations et des plans et le calcul de la somme de transaction due) satisfaire aux exigences visées aux articles 11 à 14 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 mai 2004 relatif à la composition du dossier de demande d'une autorisation urbanistique.

Concepteur

12. Les croquis visés ci-dessus peuvent avoir été établis par un concepteur. Si tel est le cas, celui-ci doit également signer la demande. Dans ce cas, complétez les informations suivantes.

prénom et nom de famille...
qualité (par exemple: ingénieur) ...
rue et numéro ...
code postal et commune...

Signature

**13. Complétez la déclaration ci-dessous.
Je déclare que ces informations sont correctes.**

date : jour.. mois.. année....
signature(s) du(des) requérant(s)

Vu pour être joint à l'annexe 5 à l'arrêté ministériel fixant les formulaires de demande modèles en vue d'une conciliation en matière d'aménagement du territoire et l'accord modèle de l'inspecteur urbaniste.

Bruxelles, le 4 juin 2009.

Le ministre flamand des Finances et du Budget et de l'Aménagement du Territoire,

D. VAN MECHELEN

Modèle 4: Demande d'une conciliation pour laquelle une composition de dossier élaborée est requise

A transmettre par lettre recommandée ou par courriel ou à remettre contre accusé de réception à l'inspecteur urbaniste, compétent pour la province où le bien immobilier est situé. Le courriel comprend les documents requis en format PDF qui peuvent être ouverts, copiés et lus. La résolution des fichiers doit être telle que l'impression sur le format papier correspondant soit suffisamment nette.

Objet de la demande

1. Décrivez ci-dessous en détail les actes pour lesquels vous sollicitez une conciliation.

2. Les actes décrits ci-dessus:

- sont soumis à autorisation, mais ont été exécutés sans autorisation urbanistique exécutoire
- ont été exécutés en infraction avec l'autorisation urbanistique (date :)
- ne sont pas soumis à autorisation, mais sont en infraction avec les dispositions
- d'un règlement urbanistique
 - d'une autorisation de lotir
 - d'un plan d'exécution spatial, d'un plan d'aménagement
- sont illégaux pour une autre raison (veuillez en indiquer la raison ci-dessous):

3. Les actes décrits ci-dessus:

- sont toujours présents et toujours illégaux

4. Votre demande tend à :

- une conciliation impliquant exclusivement le paiement d'une somme d'argent
- une conciliation impliquant le paiement d'une somme d'argent et l'exécution de travaux de construction ou d'adaptation. Ces travaux de construction ou d'adaptation visent à rendre la situation autorisable ou du moins compatible avec un bon aménagement du territoire.
- je formule personnellement une proposition en vue de l'exécution de travaux de construction et joins, à la présente demande, les plans reflétant la situation après l'exécution des travaux de construction ou d'adaptation proposés (attention, voir également point 11)
- je ne formule personnellement aucune proposition en vue de l'exécution de travaux de construction ou d'adaptation

Coordonnées personnelles

5. Veuillez compléter vos coordonnées personnelles ci-dessous.

S'il y a plusieurs requérants, il va de soi que les noms de tous les requérants doivent être complétés.

votre prénom et nom de famille...
 rue et numéro ...
 code postal et commune...
 numéro de téléphone ...

 lieu de naissance... ..
 date de naissance

6. Signez-vous cette demande au nom d'une personne morale? Dans l'affirmative, veuillez compléter les informations suivantes.

votre qualité (par exemple gérant) ...
 société ou organisation
 adresse du siège social:

 numéro d'entreprise:

7. Décrivez votre implication (ou celle de la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande) dans les actes pour lesquels une conciliation est demandée

- maître d'ouvrage
- conservateur (propriétaire, usufruitier, superficiaire,...)
- entrepreneur
- architecte chargé du contrôle des travaux exécutés

8. Un procès-verbal concernant des infractions en matière de construction relatives à un bien immobilier situé en Belgique a-t-il déjà été dressé à votre charge ou à charge de la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande? Dans l'affirmative, veuillez mentionner la date de tous les procès-verbaux et fournir une description des actes exécutés et indiquer la situation des parcelles où ils l'ont été.

9. Avez-vous personnellement ou la personne morale au nom de laquelle vous introduisez la demande déjà été condamné pour avoir commis des infractions en matière de construction en Belgique? Dans l'affirmative, veuillez mentionner la date des jugements / arrêts de même que la date du procès-verbal éventuel constatant l'exécution.

Informations relatives au bien

10. Veuillez compléter ci-dessus les informations relatives au bien. Lieu où les actes ont été exécutés.

Vous trouverez les informations cadastrales dans votre acte d'achat du bien, sur l'avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier ou par l'entremise de votre commune. Par exemple 3^e division, section C, n^o 123b2. Vous les trouverez également sur l'extrait du registre des autorisations ou plans

rue et numéro ...
 code postal et commune...
 données cadastrales: ... division, section, ... n^o(s)

Pièces du dossier

11. Les documents suivants doivent être joints à la présente demande **EN QUATRE EXEMPLAIRES***:

- Un extrait (une copie d'un extrait) du registre des autorisations qui, à la date de la présente demande, ne peut pas dater de plus d'un mois**
- Un extrait (une copie d'un extrait) du registre des plans qui, à la date de la présente demande, ne peut pas dater de plus d'un mois**
- Une note descriptive signée par le requérant et par l'architecte (dans la mesure où cela s'applique), décrivant :
- la vue de fait et la situation du lieu où les travaux ou actes ont été exécutés
 - les informations de zonage du bien
 - la conformité et la compatibilité des travaux ou actes (le cas échéant, après exécution des travaux de construction ou d'adaptation) par rapport au contexte légal et spatial
 - l'intégration des travaux prévus dans l'environnement
- Des croquis des travaux exécutés ou de la construction dont l'utilisation a été modifiée.
- plan de la situation
 - plan d'environnement
 - plan d'implantation
 - au moins un profil du terrain
 - les croquis à plus grande échelle de la situation telle qu'elle se présente avant et après l'exécution des travaux ou modifications illégales et (dans la mesure où cela s'applique) après les travaux de construction ou d'adaptation proposés:
 - plans
 - croquis des fondations
 - vues des façades
 - minimum une section
- Au moins 6 photos de la situation actuelle
- Rapport sur les effets environnementaux (dans la mesure où cela s'applique)

* en quatre exemplaires, adressés uniquement par courrier recommandé et non par courriel.

** uniquement dans la mesure où la commune où est situé le bien immobilier possède déjà un registre approuvé des autorisations ou plans.

- Formulaire de compensation pour déboisements (dans la mesure où cela s'applique)
- Appréciation appropriée Décret Conservation de la nature (dans la mesure où cela s'applique)
- Calcul de la somme de transaction due

Ces documents doivent (hormis les extraits du registre des autorisations et des plans et le calcul de la somme de transaction due) satisfaire aux exigences visées aux articles 16 à 18 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 mai 2004 relatif à la composition du dossier de demande d'une autorisation urbanistique.

Collaboration d'un architecte

12. A moins que les actes exécutés, pour lesquels la conciliation est demandée, ne soient exemptés par l'arrêté du Gouvernement flamand du 23 mai 2003 fixant les travaux et actes exemptés de la collaboration d'un architecte, il doit être fait appel à un architecte pour l'introduction de cette demande. Dans ce cas, il existe deux possibilités. Cochez les possibilités qui s'appliquent à votre cas.

- Sur ce formulaire se trouve le visa du conseil compétent de l'Ordre des Architectes. Ce visa prouve que l'architecte a été inscrit à un tableau de l'Ordre des Architectes ou à la liste des stagiaires et qu'il est habilité à exercer la fonction d'architecte.
- A ce formulaire, je joins la preuve de l'inscription dans le registre particulier du conseil provincial de l'Ordre des Architectes, tel que visé à l'article 8, deuxième et troisième alinéas, de la loi du 26 juin 1963 portant création de l'Ordre des Architectes.

L'architecte signe également cette demande. Complétez ci-dessous les informations suivantes.

prénom et nom de famille...
 qualité (par exemple: architecte)
 rue et numéro ...
 code postal et commune...

13. Accordez-vous l'autorisation aux autorités afin que celles-ci communiquent les remarques relatives aux plans, de même que la décision concernant cette demande simultanément à votre architecte et à vous-même ?

- Oui.
 Non, je souhaite être le seul informé.

14. Quand, pour les travaux de construction ou d'adaptation à exécuter, décidés dans le cadre de la conciliation, la collaboration d'un architecte est requise conformément aux dispositions légales, l'architecte suivant sera chargé du contrôle des travaux :

- Le concepteur mentionné ci-dessus.
 monsieur / madame :
 prénom et nom de famille...
 qualité (par exemple: architecte)
 rue et numéro ...
 code postal et commune...

15. L'architecte joint, à la présente demande, une note de calcul détaillée de la somme de transaction, compte tenu de l'Arrêté du Gouvernement flamand du ... concernant la conciliation en matière d'aménagement du territoire.

Réglementation sur la performance énergétique

16. Pour les travaux pour lesquels une composition de dossier élaborée est requise, des exigences relatives à la performance énergétique et au climat intérieur s'appliquent dans la plupart des cas. Ces exigences sont fixées dans la réglementation relative à la performance énergétique et visent à stimuler la réalisation de constructions (transformations) peu énergivores. Cochez si des exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur s'appliquent à la demande.

- Oui.
 Non.

Signature

17. Complétez la déclaration ci-dessous.

Je déclare que ces informations sont correctes.

Si des exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur s'appliquent, je confirme avoir informé l'architecte des mesures qui sont requises afin de satisfaire à la réglementation flamande relative à la performance énergétique.

date : jour.. mois.. année....
 signature(s) du(des) requérant(s)

18. Si la collaboration d'un architecte est requise, je complète la déclaration ci-dessous.

Je déclare que ces informations sont correctes.

Si des exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur s'appliquent à la demande, je confirme que, à compter de la phase de conception, il a été tenu compte des mesures permettant de satisfaire à la réglementation flamande relative à la performance énergétique.

date : jour.. mois.. année....

signature(s) de l'architecte ou des architectes

Visa du conseil compétent de l'Ordre des Architectes :

Vu pour être joint à l'annexe 5 à l'arrêté ministériel fixant les formulaires de demande modèles en vue d'une conciliation en matière d'aménagement du territoire et l'accord modèle de l'inspecteur urbaniste.

Bruxelles, le 4 juin 2009.

Le ministre flamand des Finances et du Budget et de l'Aménagement du Territoire,

D. VAN MECHELEN

Modèle 5: accord de l'inspecteur urbaniste concernant une demande de conciliation.

Le soussigné inspecteur urbaniste a reçu une demande introduite par, domicilié à, le

La demande a trait à un bien immobilier situé à avec, comme description cadastrale, division section ... numéro(s)

La demande a trait aux actes suivants

La demande ne s'applique pas aux cas mentionnés à l'article 6.1.51, §1^{er}, du Code Flamand de l'Aménagement du Territoire.

L'inspecteur urbaniste a examiné cette demande, compte tenu des dispositions légales en vigueur en la matière, des exigences de bon aménagement local du territoire et de l'accord de protocole, mentionné à l'article 6.1.51, §3, du Code Flamand de l'Aménagement du Territoire.

Le, ... le procureur du Roi a donné son accord de principe concernant cette demande. Cet accord a exclusivement trait aux personnes suivantes :

Évaluation de la demande

a) champ d'application

b) bon aménagement du territoire

c) personne(s) du (des) requérant(s)

Par conséquent, l'inspecteur urbaniste marque son accord concernant la conciliation demandée aux conditions suivantes :

1) le paiement de la somme d'argent mentionnée ci-dessous, qui se compose comme suit :

demandeur 1 euros

demandeur 2 euros

TOTAL à payer euros

2) l'exécution des travaux de construction ou d'adaptation ci-dessus **dans les délais suivants : (...)**

La somme d'argent doit être payée par virement sur le compte numéro **dans les délais suivants : (...)**, avec mention de la caractéristique :

La requête pénale et la requête en réparation ne cesseront leurs effets qu'après paiement et exécution (intégrale) des travaux de construction ou d'adaptation imposés. Ce document produira, conjointement avec les plans correspondants, authentifiés par l'inspecteur urbaniste, des effets juridiques uniquement au moment où il aura été complété d'un acte déclaratif ou d'un procès-verbal constatant que la conciliation a été exécutée.

Date :

.....

(signature de l'inspecteur urbaniste)

Vu pour être joint à l'annexe 5 à l'arrêté ministériel fixant les formulaires de demande modèles en vue d'une conciliation en matière d'aménagement du territoire et l'accord modèle de l'inspecteur urbaniste.

Bruxelles, le 4 juin 2009.

Le ministre flamand des Finances et du Budget et de l'Aménagement du Territoire,

D. VAN MECHELEN